

Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau	
DONNEES ADMINISTRATIVES	
Professionnel agréé technicien chaudière PEB ☐ GI ☐ GII ☒ conseiller chauffage PEB ☐ type 1 ☐ type 2 n° d'agrément: 0469550 prénom/nom: Devogelaer Thierry nom d'entreprise: chauffage baral maintenance n° d'entreprise (BCE): be 449483944 rue/n°/BP: av du roi albert ,70 CP/commune: 1120 bruxelles Pays: belgique tél/GSM: 02/262.29.23 e-mail:	Propriétaire / titulaire Permis d'Env. / déclarant Permis d'Env. ☐ Particulier ☒ Copropriété ☐ Entreprise n° permis environnement: prénom/nom: Coet enocier - nom d'entreprise/ACP: n° d'entreprise (BCE): rue/n°/BP: 17 Bld de la Plaine 17 CP/commune: 2050 BIC Pays: tél/GSM: e-mail:
Adresse de l'unité PEB (appartement, maison ...) où se trouve l'appareil/ le système contrôlé rue/n°/BP: 10 TTAT n° étage: 1 référence de l'unité PEB: (si appartement, voir acte de base) CP/Commune: 2050 nom du bâtiment éventuel:	Personne de contact ne pas compléter s'il s'agit du propriétaire/titulaire PE/déclarant PE Prénom/nom: nom d'entreprise/ACP: n° d'entreprise (BCE): rue/n°/BP: CP/commune: Pays: tél/GSM: e-mail:
Date du contrôle: 8/10/24 Motif du contrôle: ☐ (rem)placement d'un appareil ☒ délai max entre 2 contrôles périodiques PEB atteint	Date de mise en service: 2001 ☐ mise en conformité ☐ autre raison ☐ intervention partie combustion (nouveau brûleur...)
DONNEES TECHNIQUES	
Système de chauffage S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système: ☐ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) ☒ syst. de type 2 - nombre de chaudières : ☐ système de chauffage individuel (1 unité PEB) ☐ système de chauffage collectif (plusieurs unités PEB)	
Appareil ☐ présence plaque signalétique Identifiant (ex: chaudière n°2 ...): ☐ chauffe-eau gaz ☐ chaudière : ☐ A CONDENSATION ☒ PAS A CONDENSATION ☐ utilisée uniquement chauffage des locaux ☐ uniquement eau chaude sanitaire ☐ pour le chauffage et l'ECS ☐ utilisée uniquement en cas de panne du mode normal	
Corps de chauffe et conduit d'évacuation des gaz de combustion Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]: Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]: Marque: de detrich Modèle: GT305 Numéro de série: 6969A20946907306 Année de fabrication: 2001 ☐ inconnue Monté en: ☐ Type A ☒ Type B 23 ☐ Type B1 avec coupe-tirage ☐ en suppression (B22p, B23p,...) ☐ Type C ☐ C concentriques	
Conduit d'évacuation ☐ individuel ☐ collectif Autres informations relatives à l'évacuation des gaz de combustion (présence CLV, extracteur, shunt ...):	
Brûleur Combustible: ☐ Gaz naturel ☐ Propane ☐ Mazout/Gasoil ☐ autre, préciser : ☐ bicomcombustible, préciser : ☐ si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible : Puissance max. réglée [kW]: Marque: Weishaupt Modèle: WC 20/1 Numéro de série: 599659110 Année de fabrication: ☐ inconnue Pour les appareils gaz ou bicomcombustibles: Technologie brûleur: ☐ Atmosphérique ☐ Prémix ☒ Air pulsé ☐ Présence d'une veilleuse Catégorie selon EN 437: ☐ I2E+ ☐ I2E(S) ☐ I2N ☐ Inconnue ☐ autre (préciser):	

Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau	
ENTRETIEN - pas d'entretien si placement d'un chauffe-eau neuf ou mise en conformité	
Entretien de l'appareil	☐ dépoussiérage jaquette et électronique effectué ☒ état général ok
Brûleur	☐ nettoyage effectué ☒ réglage combustion ☒ nettoyage électrodes effectué ☐ fonctionnement ok
Corps de chauffe/surface d'échanges	☐ nettoyage effectué ☐ évacuation des condensats ok
Entretien et contrôle du conduit d'évacuation des gaz de combustion	
☐ état de propreté du conduit individuel ou de la partie individuelle du conduit ok	☐ conduit individuel nettoyé ou ramoné
☐ si conduit collectif présence d'un rapport d'inspection ou de ramonage	☐ si appareil à condensation siphon nettoyé/ contrôlé
☐ si type C conduit d'amenée d'air comburant inspecté/nettoyé	
Pour les systèmes de type 1, contrôle des parties accessibles	
☐ Circulateur ok ☐ fonctionnement thermostat ok	☒ vannes et purgeurs d'air ok ☒ absence de fuite
P circuit chauffage [bar]: 2,7	☒ pression circuit de chauffage ok
P vase d'expansion [bar]: 2,1	☐ pression vase d'expansion ok
Autres informations relatives à l'entretien de l'appareil :	
VERIFICATION DU RESPECT DES EXIGENCES DE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS	
Le contrôle est-il réalisé suite au placement d'un appareil de type B1 ?	
Si oui, cet appareil est-il raccordé à une cheminée collective existante au 01/01/2019 ?	s'applique ? ☐ OUI ☒ NON respecté ? ☐ OUI ☒ NON
EXIGENCE RELATIVE AU CO DANS L'AIR AMBIANT	
Le local comprend-il au moins une chaudière ou un chauffe-eau de type A ou B ?	
Si oui, CO en entrant dans le local [ppm CO]: 0 CO devant l'appareil en fonctionnement [ppm CO]: Pour les B1, CO à l'admission d'air du coupe-tirage [ppm CO]:	
LES RESULTATS DES MESURES SONT-ILS TOUS INFÉRIEURS A 25 ppm CO ?	
Si < 10 : ok ; si un résultat est ≥ 10 et < 25 : à corriger dans les plus brefs délais ou ≥ 25 : DANGER, injonction d'arrêter l'appareil	
EXIGENCE RELATIVE AUX DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ	
L'appareil est-il âgé de plus de 2 ans et est-il équipé d'une détection de refoulement des gaz de combustion, de manque d'eau, de surchauffe ou de propane ?	
Si ceci s'applique, ces dispositifs sont-ils en bon état et présents au bon endroit ?	
En cas de non-conformité à cette exigence, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil et préciser le dispositif de sécurité défaillant: ☐ Refoulement (TTB..) ☐ manque d'eau ☐ surchauffe ☐ propane	
EXIGENCE RELATIVE A L'ÉTAT DES CONDUITS D'ÉVACUATION ET D'AMENÉE D'AIR	
S'agit-il d'un appareil monté en type B ou type C ?	
Si oui, le conduit d'évacuation des gaz de combustion et pour les appareils de type C, le conduit d'amenée d'air sont-ils en bon état, ne présentent-ils pas de fuite, ni de trace extérieure due à la condensation ?	
L'appareil est-il monté en type C à conduits concentriques ?	
Si oui, la concentration en O ₂ dans le conduit d'air comburant est-elle supérieure à 20,5 % ?	
EXIGENCE RELATIVE AUX ORIFICES DE MESURES	
S'agit-il d'un appareil monté en type B ou type C ?	
Si oui, le conduit d'évacuation des gaz de combustion et pour les appareils de type C, le conduit d'amenée d'air comburant sont-ils équipés d'orifices de mesures et si ce n'est pas le cas, des orifices dans l'appareil permettent-ils d'évaluer précisément, sur site et en sécurité la qualité de la combustion ?	
EXIGENCE RELATIVE A LA VENTILATION DU LOCAL OU SE TROUVE L'APPAREIL	
Le local abrite-t-il au moins un appareil de type A ou de type B ?	
Si oui, un dispositif amène-t-il de l'air de l'extérieur avec ou sans orifice de transfert (≥ 150 cm ² pour les types A et ≥ 50 cm ² pour les types B) ?	
Les dispositifs de ventilation répondent-ils aux normes applicables dans ce cas:	
☐ NBN D51-003 ☐ NBN D51-004 ☐ NBN D51-006	
Si "non", il s'agit d'une non-conformité dans le cas du placement d'un appareil et dans les autres cas d'une remarque	
EXIGENCE RELATIVE AUX ÉMISSIONS DES APPAREILS EN FONCTIONNEMENT (VOIR TABLEAU JOINT)	
L'exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement est-elle respectée ?	
respecté ? ☒ OUI ☐ NON	
EVALUATION DU DIMENSIONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE POUR LES SYSTÈMES DE TYPE 1	
Consommation annuelle de combustible: [m ³ gaz/an] ou [l mazout ou gasoil/an]	
Calcul du temps annuel de fonctionnement [h] = conso. annuelle * 10 / P _n (retirer 17% si chaudière double service)	
Temps annuel de fonctionnement du brûleur [h/an]:	
Evaluation du dimensionnement	
☐ >1000 h/an dimensionnement correct ☐ 500 à 1000 h/an surdimensionnement moyen ☐ <500 h/an surdimensionnement important	



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

RECOMMANDATIONS

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

- ☐ R1. Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N, ...)
- ☐ R2. Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)
- ☐ R3. Votre appareil n'est pas compatible (fabrication < 1978, appareil non destiné au marché belge, ...)
- ☐ et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle
- ☐ R4. Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane, ...)

Recommandations en vue d'améliorer la performance du système de chauffage:

Autres recommandations:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_x et CO par un labo. agréé ? ☐ OUI ☐ NON

REGULATION

Régulation de la chaudière: ☒ Aquastat (T constante) ☐ Commande par thermostat ☐ Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: ☐ Régulé ☐ Non réglé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? ☐ OUI ☐ NON

L S'AGIT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage en chaufferie ☐

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées en chaufferie [m]:

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés en chaufferie [nombre]:

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire ☐ Si oui, la boucle est isolée: ☐ OUI ☐ NON

☐ Pompe à chaleur ☐ Cogénération ☐ Chaudière bois ☐ Générateur à air

☐ Production d'ECS indépendante des chaudières ☐ Instantanée ☐ Accumulation ☐ Boiler thermodynamique

☐ Production d'ECS connectées aux chaudières ☐ Monobloc ☐ Réservoir séparé

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ?

Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? ☐ pas présente dans le carnet de bord

Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ?

Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ?

☒ OUI ☐ NON
☐ OUI ☐ NON
☐ OUI ☐ NON
☐ OUI ☒ NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES

☒ OUI ☐ NON

LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?

Date prochain contrôle: 8/10/25 + 5 mois si non conforme; + 1 an si CP mazout; + 2 ans si CP gaz

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

PIECE(S) JOINTE(S)

PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)

Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Signature du professionnel agréé:

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:

Nom:

testo 320-1
V2.23 0200000000

08.10.2024 13:09:10

Installat°:
METHOCATIE
Type installation
Chaudière étanch.
AURES

Combustible Fioul dom
O2 réf 3.0 %
CO2Max: 15.2 %

Suie/ICP
08.10.2024 12:49:40

N° pompe suie
Suie 1: 1
Suie 2: ---
Suie 3: ---
F. imbrûlé
Suie ø: 1
T eau chaudi 60.0 °C

CO ambiant
08.10.2024 12:50:31

0 ppm CO ambiant

Calculation

204.9 °C T fuel
20.7 °C T cool. amb
184.2 °C Temp nette
10.86 % CO2
53 ppm CO HI
82 mg/kWh CO HI
6.0 % Oxygène
-52 Pa Tirage
90.4 % η HI
84.5 % η HS
--- mbar DeltaP brûl.
--- mbar DeltaP stat
--- mbar DeltaP dyn
47.1 °C Point rosée